

HON. STÉPHANE DION
SAINT-LAURENT

TOWNHALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

HON. STÉPHANE DION
SAINT-LAURENT

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

LES CONSULTATION(S)			
Date (s) de (s) la rencontre (s)	Heure et Durée (de quelle heure à quelle heure)	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
7 octobre 2016	De 18h à 19h30 – Durée de 1h30.	Centre des loisirs de Saint-Laurent	130 participants environ.
Forme : <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input type="checkbox"/> Micro ouvert <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input checked="" type="checkbox"/> Conférenciers invités <input type="checkbox"/> Autre (SVP, spécifier) :			
LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin <input checked="" type="checkbox"/>	Changement au mode de scrutin actuel <input checked="" type="checkbox"/>	Participation électorale <input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion <input checked="" type="checkbox"/>
Vote obligatoire <input type="checkbox"/>	Vote en ligne <input type="checkbox"/>	Représentation locale <input checked="" type="checkbox"/>	Autre (svp spécifier) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
Environ un tiers des participants s'est dit contre une réforme complète et profonde du système actuel puisqu'ils estiment que celui-ci est stable. Un participant a notamment jugé que le système que nous utilisons permet aux groupes majoritaires d'intégrer les courants majoritaires. En revanche, les défenseurs du mode de scrutin majoritaire uninominal à un vote considèrent que notre système peut être amélioré, notamment au niveau de l'efficacité du gouvernement et de l'intégration de groupes minoritaires. Deux tiers des participants ont exprimé le souhait de voir notre système électoral réformé (détails dans la prochaine section).
Quelles alternatives au système actuel ont été discutées? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Nous avons invité M. André Blais, professeur à l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études électorales, à venir expliquer aux commettants de

Saint-Laurent les différentes options qui s'offrent au Canada en matière de mode de scrutin. Le professeur a donc énuméré les caractéristiques des scrutins suivants : majoritaire uninominal à un tour, préférentiel, proportionnel de liste, le vote unique transférable, le scrutin mixte majoritaire et le scrutin mixte compensatoire. Ces modes de scrutin se différencient par leur approche à trois questions : devons-nous modifier la taille des circonscriptions? Pour qui et pour combien de candidats doit-on voter? Enfin, comment le décompte se fait-il?

La période de questions et réponses, durant laquelle les participants avaient l'opportunité de demander des clarifications relatives aux alternatives au mode de scrutin actuel et d'exprimer leur préférence, a fait ressortir les priorités suivantes pour les participants :

- Représentation des groupes minoritaires, notamment des autochtones;
- Représentation des petits partis, encourager la diversité des idées;
- Égalité de représentation entre les zones rurales et urbaines;
- Augmentation de la participation des électeurs;
- Efficacité du gouvernement;
- Éviter les votes stratégiques;
- Assurer la proximité du député et de ses commettants;
- Concilier les valeurs de la ville puis de la région, si on prend un mode de scrutin mixte;
- Éviter les conflits d'intérêt dus à la dualité du rôle de parlementaire et de membre du gouvernement de certains élus.

Parmi les alternatives présentées, les participants ayant pris la parole ont exprimé une préférence pour les modes de scrutins suivants :

- **Scrutin majoritaire mixte** : avantageux puisqu'il conserve des éléments du système actuel Il s'agit donc d'une évolution naturelle plutôt que d'une rupture complète.
- **Scrutin proportionnel** : celui-ci peut corriger les distorsions de représentations que l'on peut rencontrer avec le système actuel.
- **Un vote alternatif** permettant de conserver la proximité entre le député et ses commettants.

Les participants se sont interrogés sur les points suivants :

- Un mode de scrutin proportionnel dilue-t-il le pouvoir du gouvernement d'avancer dans ses travaux? Rend-il le gouvernement moins efficace?
- Est-il nécessaire de modifier la Constitution pour changer le mode de scrutin? L'accord de toutes les provinces est-il nécessaire?
- Le gouvernement choisi à l'issue du nouveau mode de scrutin devrait représenter fidèlement l'opinion publique sur les sujets clés.

Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Bien que les raisons pouvant expliquer pourquoi certains Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique n'aient pas été abordées lors de la consultation, l'un des participants était d'opinion que le mode de scrutin représente un moyen d'encourager la participation au vote mais ce n'est pas le seul. L'éducation peut aussi avoir un effet positif sur la participation.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)	
La consultation s'est concentrée sur les raisons nous menant à une réforme ainsi que les alternatives préférées par les participants et les caractéristiques qu'ils jugent prioritaires dans un nouveau mode de scrutin.	
Est-ce que les participants ont discuté la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)	
La consultation s'est concentrée sur les raisons nous menant à une réforme ainsi que les alternatives préférées par les participants et les caractéristiques qu'ils jugent prioritaires dans un nouveau mode de scrutin.	
Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)	
Voir réponses aux questions ci-dessus.	
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1000 mots)	
<p>Environ un tiers des participants s'est dit contre une réforme électorale, jugeant notre système actuel suffisamment efficace. Ils se sont toutefois interrogés sur l'efficacité du gouvernement.</p> <p>Deux tiers des participants ont exprimé un désir de réformer notre système électoral, soulignant que le nouveau mode de scrutin doit prendre en compte les priorités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation des groupes minoritaires, notamment des autochtones; - Représentation des petits partis, encourager la diversité des idées; - Égalité de représentation entre les zones rurales et urbaines; - Augmentation de la participation des électeurs; - Efficacité du gouvernement; - Éviter les votes stratégiques; - Assurer la proximité du député et de ses commettants; - Concilier les valeurs de la ville puis de la région, si on prend un mode de scrutin mixte; - Éviter les conflits d'intérêt dus à la dualité du rôle de parlementaire et de membre du gouvernement des élus. <p>Parmi les alternatives proposées, les participants ayant pris la parole ont exprimé une préférence pour les modes de scrutins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scrutin majoritaire mixte; - Scrutin proportionnel ; - Un vote alternatif. <p>La consultation n'a pas traité du vote obligatoire ou du vote en ligne.</p>	
Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)	Date : 14 octobre 2016
Signature du (de la) député (e) Stéphane Dion	STÉPHANE DION

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
 131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
 Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016